

Conseillère spéciale pour les crimes sexistes et autres crimes discriminatoires

Biographie succincte | Mme Lisa Davis



Ancienne Conseillère spéciale pour les persécutions sexistes, la professeure Lisa Davis est professeure agrégée de droit et codirectrice de la Human Rights and Gender Justice Clinic (anciennement International Women’s Human Rights Clinic). Mme Davis est l’auteur de nombreuses publications et rapports sur le droit international humanitaire et les questions de genre, dont les droits de la femme et de la communauté LGBTQI+, dans lesquels elle se penche notamment sur les enjeux liés aux processus de rétablissement de la paix et de la sécurité dans les situations de conflit ou de catastrophe humanitaire. Au cours de sa carrière, Mme Lisa Davis a pris la parole à titre d’expert devant le Conseil de sécurité de l’ONU, le Congrès américain, le Parlement britannique, la Commission interaméricaine des droits de l’homme ainsi que divers organismes internationaux des droits de l’homme. Elle est également l’une des spécialistes de la justice pour les violences sexuelles et sexistes d’ONU Femmes et de l’Initiative d’intervention rapide au service de la justice.

Dans l’affaire *Karen Atala and Daughters v. Chile*, Mme Davis a coécrit le seul mémoire présenté en qualité d’*amicus curiae* à faire valoir que l’orientation sexuelle et l’identité de genre sont des catégories protégées en vertu du droit international. En 2012, la Cour interaméricaine des droits de l’homme a rendu une décision sans précédent prévoyant l’interdiction explicite de toute

forme de discrimination pour des motifs liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. En 2010, Mme Davis a exercé les fonctions d'avocate principale dans le cadre d'une requête déposée auprès de la Commission interaméricaine au nom d'un groupe de femmes et jeunes filles haïtiennes déplacées, qui a donné lieu à la toute première décision de la Commission portant mesures conservatoires et reconnaissant la responsabilité de l'État dans la prévention des violences sexistes émanant de tiers. Cette décision a valu à Mme Davis de se voir remettre le prix Gavel 2011 du public décerné par ses pairs.

Mme Davis a été nommée à la faculté de droit CUNY en 2010 et est conseillère académique pour le Sorensen Center for International Peace and Justice et pour la publication *CUNY Law Review*. Avant d'entrer au service de la CUNY School of Law, Mme Davis a mis sur pied le service chargé de l'appui juridique de l'organisation internationale de défense des droits de la femme MADRE, et a mis au point la plateforme pour la défense des droits de la femme dans le cadre des processus de rétablissement de la paix et de la sécurité.

